AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1853
FR0000121568-FS0596

8 septembre 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CLUB MEDITERRANEE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 8 septembre 2014, la société anonyme Moneta Asset Management (17 rue de la Paix, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 5 août 2014, le seuil de 5% du capital de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, 1 767 087 actions CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et 4,43% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'actions composant le capital de la société CLUB MEDITERRANEE.

[1] Sur la base d'un capital composé de 35 905 835 actions représentant 39 870 638 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.